



Réunion publique du Conseil électoral de DC

30 avril 2024

LOI MODIFIANT LA LOI DE
2022 SUR LE DROIT DE VOTE
DES RÉSIDENTS LOCAUX

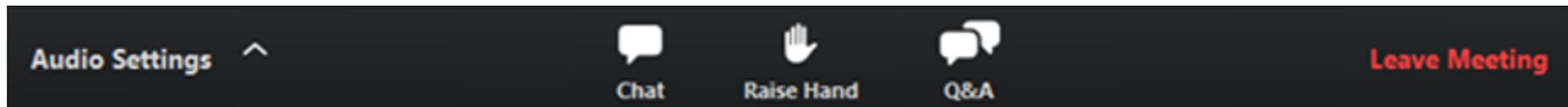
Aperçu

- Introduction
- Loi modifiant la loi de 2022 sur le droit de vote des résidents locaux
- Enregistrement des électeurs résidents non citoyens du District de Columbia
- Droits de vote et responsabilités des résidents non citoyens du District de Columbia
- Accès aux langues
- Informations essentielles sur l'élection principale
- Questions et réponses



Étiquette de la réunion

Il y aura une session de questions-réponses à la fin, mais n'hésitez pas à soumettre une question quand vous le souhaitez avec la fonction « Q&R » ou sur le chat du panneau de commande de la réunion.



Pour poser une question à l'aide de la fonction Q&R :

- Saisissez votre question dans la case Q&R. Cliquez sur Envoyer.
 - Remarque : Cochez « Envoyer de manière anonyme » si vous ne souhaitez pas que votre nom soit joint à votre question dans le Q&R.

Si vous devez envoyer un message directement à l'hôte, veuillez utiliser la fonction « chat » dans le boîtier de commande.



Étiquette de la réunion

Pour poser une question EN DIRECT pendant les questions-réponses :

- « Levez la main » et attendez d'être désigné(e).
- Il vous sera demandé de réactiver le son et de poser votre question.
- Il se peut que nous n'ayons pas le temps de répondre à toutes les questions. Si vous souhaitez un suivi, envoyez un e-mail au Conseil électoral de DC à l'adresse communications@dco.org ou appelez le (202) 727 2525.

Rappels importants :

- Le Conseil électoral de DC est une agence indépendante et non partisane. Elle ne peut pas émettre d'opinions, ni répondre à des questions de nature partisane.
- Soyez respectueux(se) pendant l'assemblée générale.
- Attendez votre tour pour parler. Nous répondrons à autant de questions que possible.



Aperçu : texte de loi modifiant la loi de 2022 sur le droit de vote des résidents locaux

- Aperçu et historique de la législation
- Pour quels bureaux les résidents non citoyens du District de Columbia peuvent-ils voter ?
- Pour quels bureaux les résidents non citoyens du District de Columbia ne peuvent-ils PAS voter ?



Résidents non citoyens de DC : inscription des électeurs

Pour s'inscrire sur les listes électorales, les résidents non citoyens du District de Columbia doivent :

- résider dans le District de Columbia pendant au moins 30 jours avant l'élection à laquelle vous avez l'intention de voter ;
- ne pas revendiquer de résidence assortie du droit de vote ou le droit de vote dans un autre État ou territoire des États-Unis ;
- être âgé(e) d'au moins 17 ans* ;
- ne pas avoir été déclaré légalement incapable de voter par un tribunal.

** Vous pouvez voter lors d'une primaire si vous avez au moins 17 ans et que vous aurez au moins 18 ans lors des prochaines élections nationales.*



Résidents non citoyens de DC : droits et responsabilités des électeurs

Que dois-je apporter au bureau de vote pour m'inscrire le jour même ?

Vous devez apporter un document de preuve de résidence. Par exemples :

- Une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo en cours de validité.
- Une copie d'une facture de services publics, d'un relevé bancaire, d'un chèque gouvernemental ou d'un chèque de paie en cours (daté au plus tôt 90 jours avant la date à laquelle vous envoyez votre demande ou, si vous ne soumettez pas de preuve par courrier ou en ligne, 90 jours avant la date à laquelle vous votez).
- Tout autre document émis par le gouvernement.



Résidents non citoyens de DC : inscription des électeurs

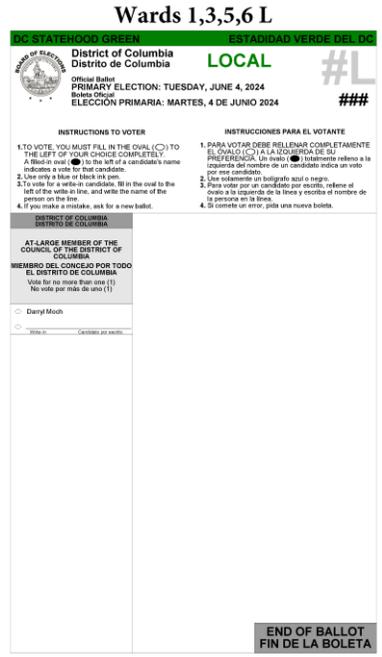
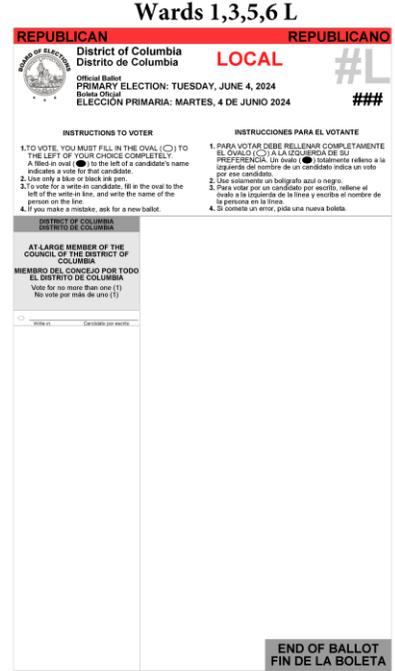
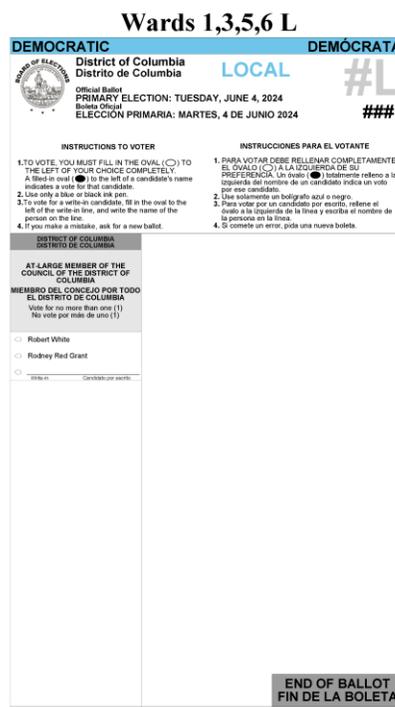
- **Soutien à l'accès dans les différentes langues**
 - Les demandes d'inscription des électeurs sont disponibles en anglais, espagnol, amharique, français, vietnamien, chinois et coréen. D'autres langues sont disponibles sur demande.
- **Événements/opportunités à venir :**
 - Les événements d'inscription des électeurs sont disponibles sur le calendrier des événements du Conseil électoral de DC à l'adresse www.dcboe.org/events.



Résidents non citoyens de DC : droits et responsabilités des électeurs

À quoi ressemble le bulletin de vote d'un résident non citoyen de DC ?

- Les contenus locaux sont seuls disponibles.
- Marqué d'une lettre « L » et du mot « LOCAL » en haut.
- Des échantillons supplémentaires sont disponibles sur le guide de l'électeur ou sur votre site Web à l'adresse www.dcboe.org.



Résidents non citoyens de DC : accès aux langues

- Aperçu général de l'accès aux langues du Conseil électoral de DC
- Quelles seront les options ouvertes pendant le vote anticipé et le jour de l'élection principale ?



Aperçu de l'élection : dates importantes

Dates et délais importants pour l'élection principale :

- **Avril 29** : Les bulletins de vote commenceront à être envoyés par courrier à TOUS les électeurs admissibles enregistrés au District de Columbia.
- **10 mai** : 55 boîtes de dépôt des bulletins de vote par correspondance seront ouvertes.
- **14 mai** : date limite pour l'inscription des électeurs par courrier ou en ligne.
Les électeurs peuvent s'inscrire le jour même pendant le vote anticipé et le jour des élections.
- **14 mai** : dernier jour auquel les électeurs actuellement inscrits peuvent changer leur statut d'affiliation à un parti.
- **Du 26 mai au 2 juin 2024 : VOTE ANTICIPÉ: 25 centres de vote anticipés** seront ouverts de 8 h 30 à 19 h 00.
les centres de vote anticipé seront FERMÉS le lundi 27 mai 2024, en raison de Memorial Day.
- **4 juin 2024 : JOUR DE L'ÉLECTION PRINCIPALE : 75 bureaux de vote** seront ouverts de 7 h 00 à 20 h 00.



Aperçu de l'élection : points clés à retenir

Ce que les électeurs doivent savoir :

- Tous les électeurs doivent être inscrits auprès de l'un des principaux partis (Parti démocrate, Parti républicain ou Parti vert de D.C.) pour pouvoir voter lors des élections primaires.
- Vérifiez votre statut d'électeurs inscrit et mettez-le à jour si besoin pour vous assurer de recevoir votre bulletin de vote.
- Les bulletins de vote peuvent être déposés dans n'importe quelle boîte postale de dépôt de bulletins de vote, dans un bureau de vote ou envoyés par courrier via USPS.
- Le suivi des bulletins de vote est disponible sur **www.dcboe.org**.
- Les électeurs peuvent voter en personne dans N'IMPORTE QUEL bureau de vote pendant le vote anticipé ou le jour du scrutin. Les emplacements des centres de vote et des boîtes de dépôt de bulletins de vote par courrier sont affichés sur **www.dcboe.org**.
- Vous trouverez des exemples de bulletins de vote sur **www.dcboe.org/elections/2024-elections**.



Questions et réponses

Pour poser une question à l'aide de la fonction Q&R :

- Saisissez votre question dans la case Q&R.
- Cliquez sur Envoyer.

Pour poser une question EN DIRECT pendant les questions-réponses :

- « Levez la main » et attendez d'être désigné(e).
- Il vous sera demandé de réactiver le son et de poser votre question.



Vous avez d'autres questions ?

Contactez la commission électorale de DC :

Téléphone : 202 727 2525

Site Web : www.dcboe.org

Adresse : 1015 Half Street SE, Suite 750 ; ouvert en semaine de 8 h 15 à 16 h 45

E-mail:

- director@dcboe.org (informations générales)
- communications@dcboe.org (presse et médias)
- ogc@dcboe.org (pour les demandes liées à la loi Freedom of Information Act)
- outreach@dcboe.org (demandes de contact)

